

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Jeudi 1<sup>er</sup> Juin 2023 – 19h00**  
**sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé**

**Membre(s) absent(s) excusé(s)** : Richard RESSOT – Patrick DUMOND – Matthias DAGON

**Membre(s) absent(s)** : Angélique FOURNIER – Hervé BIRON – Michel GENIN

**Secrétaire de séance** : Eveline BONAMY

**DEMANDE D'ACCORD DE PRINCIPE DE SUBVENTION AU CONSEIL**  
**DÉPARTEMENTAL**  
**DISPOSITIF DE SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE**

Depuis 2022, le « dispositif de solidarité départementale » est applicable aux 300 communes rurales du département : il concerne une subvention de 50% du montant HT des acquisitions et/ou aménagements divers mais limité à un plafond de 10 000 € HT.

Sur proposition de Madame le Maire et après délibération, un dossier va être déposé pour :

- 3 950,44 € HT : éclairage église (Devis SARL Varennelec Fujs Chatard)
- 6 000,00 € HT : acquisition de 6 cases Columbarium (Devis Granits Manzini)

**Soit un total HT de 9 950,44 €.**

Le montant de l'aide sollicitée est de 4 975,22 €

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR**  
**PROGRAMME BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX**  
**ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE**

Madame le Maire propose également de déposer une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR pour les travaux de l'éclairage intérieur de l'église pour un montant de 1 186,32 € selon un coût d'installation de spots de 3 950,44 € HT. Le conseil municipal a donné son accord.

En effet, ces spots (type LED) seront allumés à la période des fêtes de fin d'année et illumineront les vitraux à l'intérieur de l'église pour une mise en valeur de l'édifice de l'extérieur.

**CENTRE DE GESTION – CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE**  
**MÉDECINE PREVENTIVE**

Le conseil municipal donne son accord à Madame le Maire pour signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive.

Suite au recrutement d'infirmiers ayant pour mission d'œuvrer au côté des médecins du travail mais aussi à sensibiliser les agents lors de visites d'information et de prévention. Le temps des visites sera augmenté avec un tarif identique à celui actuel. Les infirmiers seront également à même de pouvoir procéder à des visites de terrain (études de poste, ergonomiques...), des campagnes vaccinales...

**DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT « INCENDIE ET SECOURS »**

Madame Eveline BONAMY, adjointe au Maire, est désignée en tant que correspondant incendie et secours. Ses missions seront variées : information, sensibilisation du conseil municipal et des habitants, préparation des mesures de sauvegarde, organisation des moyens de secours...

## AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR DEUX DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISMES OPÉRATIONNELS

Madame le Maire informe le conseil municipal de deux demandes de certificats d'urbanisme opérationnels déposés par M. Olivier MONTAGNIER en vue de la vente de ses parcelles en terrain à bâtir.

Ces demandes concernent la division de la parcelle cadastrée section YA n°20 en 2 lots :

- CU 003 034 22 M0021 : lot 1 d'une superficie de 2 210 m<sup>2</sup>
- CU 003 034 22 M0022 : lot 2 d'une superficie de 2 800 m<sup>2</sup>.

Après échanges avec les services de la DDT en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme, il ressort qu'en application du RNU (Règlement National d'Urbanisme), ces dossiers vont faire l'objet d'un refus au motif que les terrains concernés sont situés en dehors des parties urbanisées et que les projets de construction entament une grande parcelle naturelle.

Après échanges et délibération, les membres du conseil municipal souhaitent, à l'unanimité des membres présents, que ces deux demandes de certificats d'urbanisme soient examinées favorablement afin de maintenir la population communale et les effectifs scolaires car il est très probable que ces terrains seront cédés à des jeunes couples ou des familles.

Le conseil municipal justifie sa demande par les arguments suivants :

- La présence de nombreuses habitations implantées sur ce secteur, en particulier sur tout le linéaire de la Rue du Verger Gaillard, tend à montrer qu'il s'agit d'une partie déjà urbanisée.
- La parcelle YA n°20, bien qu'identifiée comme parcelle naturelle, ne peut pas être cultivée car elle se trouve « enclavée » avec une difficulté d'accès pour les engins agricoles et trop proches des autres habitations.

En fonction de ces éléments, le conseil municipal considère qu'il est de l'intérêt de la commune de donner une suite favorable à ces deux demandes de certificats d'urbanisme et demande une dérogation à la règle de constructibilité limitée ainsi qu'une dérogation à l'urbanisation limitée.

### REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCÉS PAR UNE ELUE

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour le remboursement d'un montant de 173,93 € correspondant à l'achat de plants de fleurs en ligne à une élue.

### QUESTIONS DIVERSES

**Visite de Madame la Sous-Préfète** : le Maire porte à la connaissance du conseil municipal de la venue de Mme BEUVE, Sous-Préfète de l'arrondissement de Vichy le Mercredi 5 Juillet prochain après-midi.

**École de Boucé** : une remise de prix est organisée le Jeudi 29 Juin à 16h45 ; en effet l'école de Boucé a été sélectionnée pour participer au concours national des écoles fleuries organisé par les DDEN.

**Logement communal** : le logement situé dans le bâtiment de la Mairie sera proposé à la location à compter du 19 juillet prochain suite au départ de la locataire.

**Mutation d'un agent** : il est porté à la connaissance du conseil municipal le départ de M. Florian PAUTONIER au 1<sup>er</sup> Août prochain, sa candidature ayant été retenue à la commune d'Avermes.

**Prochaine réunion du conseil municipal** : Lundi 10 Juillet 2023 à 19h00